



Relation avec un maire de petite commune

Par **jpmailard**, le **19/02/2009** à **17:40**

Souhaitant vendre notre fonds de commerce de superette, nous avons trouvé une personne intéressée par l'achat de celui-ci, cependant le maire a appelé cette personne en lui conseillant de ne pas prendre notre affaire. Notre affaire existe depuis 1 mois et demi, elle fait suite à une exploitation de fonds dont le gérant a déposé le bilan. Ne voulant pas laisser le village de 1200 habitants sans commerce nous avons provisoirement rouvert celui-ci sous une SARL en attendant de trouver un successeur. Le maire a entrepris des démarches, et encouragé une de ses colistières élues à ouvrir un petit magasin dans ce village dans le bourg. Pour lui, un seul magasin pourra vivre et souhaite que ce soit celui de sa colistière. Le notre est situé sur une route touristique à fréquentation importante les beaux jours. Leur magasin est en ce moment en transformation pour être exploitable sous un mois et demi, environ. Le maire encourage aussi les habitants à acheter à ce futur magasin à l'avenir. Le maire dit avoir été intermédiaire et facilité par ses relations l'achat du local pour cette colistière, l'accès de ce magasin donne sur une place publique. Je voudrais savoir si le maire est dans son droit en agissant ainsi tout au long de cette histoire. Merci de me conseiller, j'ai raccourci le sujet.

Par **jpmailard**, le **20/02/2009** à **14:54**

bonjour

, je viens d'apprendre que le maire organise un covoiturage pour se rendre dans une ville voisine faire les courses en attendant de l'ouverture du prochain magasin.

Si mon précédent texte n'est pas clair, je peux répondre à la question que vous posez, avec

mes remerciements, salutations , a bientot

Par **cleo**, le **21/02/2009** à **10:35**

bonjour , cette attitude est pour le moins tres curieuse, mais attendez l avis d autres personnes . comment peut on saboter un commerce existant?

Par **sache**, le **21/02/2009** à **10:49**

Bonjour !

Avez vous aussi pensé à faire de la publicité pour votre magasin auprès des habitants du village (et des villages environnants)...démarchage sympathique au porte à porte en leur tendant la publicité et en échangeant quelques mots, remplir un questionnaire de renseignement avec eux leur demandant quels produits ils préfèrent ou quel produits ils utilisent le plus (bricole offert pour chaque questionnaire rempli), promotions de toutes sortes (par ex. pour chaque achat le tel et tel du mois, une rose ou une savonnette offerte etc.). Je suis sure que les idées ne vous manqueront pas.

Rien ne vous empêche de faire preuve "d offensive" bienveillante.

Bon courage

Par **jpmillard**, le **23/02/2009** à **18:04**

bonjour

merci de vos réponses,

mais je souhaitais avoir un avis sur l attitude du

maire qui essaie de casser le dynamisme du commerce.

certaines methodes de communication ont deja été utilisées. de notre part et des salariés.

merci encore